

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

Photo : Ancienne Ecole de Sâles, novembre 2021	La Une
Sommaire et numéros utiles	p. 2
Le mot du Syndic	p. 3 - 5
Ordre du jour de l'assemblée communale du 16 décembre 2021	p. 6
Nouveaux citoyens en 2021	p. 6
Règlement des finances	p. 7
Informations sur le budget 2022	p. 8
Budget communal 2022	p. 9
Informations sur les investissements 2022	p. 10 - 12
CSPi La Sionge	p. 13
Message de la commission seniors, Résumé de l'assemblée du 18 mai	p. 14
Informations communales	p. 15 - 16
Les entreprises sâloises, Prairies fleuries	p. 17
Message de L'Union Paroissiale de Sâles, Agenda de l'Intersociété	p. 18
Merci à nos jeunes	p. 19
Page ouverte à... la soirée de gym FSG Sâles 2022	p. 20

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00
Fermée le mercredi après-midi

DEFIBRILLATEUR EN CAS D'URGENCE

**En cas d'urgence,
un défibrillateur est
disponible au
Centre sportif La Lisière**

NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
Service de piquets 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 752 93 82

POPULATION AU 1ER NOVEMBRE 2021

Nombre d'habitants :	1'439
Maules :	356
Romanens :	312
Rueyres-Treyfayes :	168
Sâles :	603

LE MOT DU SYNDIC

Chères habitantes, chers habitants de la commune de Sâles,

Après 2020, qui fût une année particulière, 2021 s'annonçait, nous l'espérons tous, sous de meilleurs augures. En effet, ce vaccin tant attendu était finalement disponible pour nous, habitants des pays riches et nous donnait l'espoir de retrouver une vie normale.

A la commune, nous avons fait tout le nécessaire pour faire appliquer les règles exigeantes édictées par la Confédération. Jusqu'au mois de juillet, les séances du conseil se sont tenues à la scierie de Maules avant de regagner ses locaux habituels. Au gré des mises en quarantaines, des séances ont également eu lieu par visio-conférence. Du côté du personnel communal, le nécessaire a également été fait pour assurer le bon suivi des affaires communales. Dans le cadre des bâtiments et des écoles, le personnel de conciergerie a redoublé d'efforts pour garantir des normes d'hygiène exigeantes. Un grand merci donc à mes collègues ainsi qu'à tout le personnel communal pour les efforts déployés.

Au niveau du législatif, même en cette période difficile, l'Assemblée communale doit avoir lieu dans le respect des normes sanitaires. Le certificat Covid ne peut pas être exigé. Il convient donc que les participants portent le masque en permanence et que la distance interpersonnelle entre les participants soit garantie ainsi que la désinfection obligatoire des mains.

La date est ainsi fixée au jeudi 16 décembre 2021. Vous trouverez l'ordre du jour en page 6. Il s'agira notamment de parler du budget 2022 de notre commune ainsi que de différents investissements et règlements devant être soumis à la population.

Notre bulletin d'informations communales vous permet de vous tenir au courant des différentes activités et réalisations qui sont intervenus depuis la dernière publication, celles-ci sont plus ou moins développées ci-dessous :

Plan directeur régional (PDR)

Le Plan directeur régional a été en consultation publique du 30 avril au 30 juin 2021. La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et le nouveau Plan directeur cantonal ont fortement renforcé les exigences pour les communes et ont profondément modifié les règles du jeu.

Globalement, il n'est pas ou plus prévu de développement possible pour la commune de Sâles. Etant située en périphérie, notre commune est oubliée de tout développement en matière de transports, tourisme et surtout économique. La région du Centre est renforcée, la Rive droite, l'Intyamont et la vallée de la Jogne encouragées au développement touristique. On en rêverait presque que Goya On-da se déplace dans les marais de Sâles...

EMS

A la demande de certaines communes, dont celle de Sâles, il a été demandé au Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) de revoir le calendrier initial afin de maintenir la fin des travaux prévus pour l'EMS de Vuadens au mois de juin 2026. L'augmentation du nombre de lits de 545 à 602 à l'horizon 2030 porte l'enveloppe budgétaire pour l'ensemble du district à CHF 142'100'000.00. Les citoyens du district de la Gruyère auront à se prononcer sur cet objet durant l'année 2022.

Pour la commune, il conviendra de réfléchir à l'affectation à donner au bâtiment actuel du Foyer St-Joseph.

Restaurant de La Couronne

Mme Catherine et M. Christian Sauterel ont résilié leur contrat de bail pour l'exploitation du Restaurant communal de la Couronne. Ils exploiteront cet établissement jusqu'à la fin juin 2022.

Nous les remercions pour les excellents rapports tissés au fil des années avec les autorités communales, les sociétés locales et leur fidèle clientèle. Grâce à eux, ils ont fait connaître notre commune et rayonner leur gastronomie bien au-delà du territoire de celle-ci et ce depuis 1992.

Eoliennes

La commune est concernée par deux zones d'implantation de projets éoliens « Autour de l'Esserta » et « Massif du Gibloux ».

Suite à la votation de 2013, la commune de Sâles est sortie de tout groupe d'étude. Elle a cessé toutes ses relations avec les développeurs éoliens (Ennova SA, Groupe e et Greenwatt SA), toutefois elle a participé à quelques séances en tant qu'observatrice pour être informée de l'avancée du projet et ce afin de ne pas être pris de cours pour réagir.

Lors de la procédure de consultation du Plan directeur cantonal PDCant, une centaine de particuliers, des associations et les communes de La Verrerie, Vulruz et Sâles se sont opposées aux sites éoliens, respectivement à l'ensemble des sites retenus, aux contraintes identifiées et aux sites situés sur leur territoire communal. Le résumé du rapport de consultation rendu en 2018 indique que le canton maintient sa position et ses objectifs en faveur de l'éolien. Il est toutefois indiqué dans le rapport en question que, les communes n'ont, pour l'heure, aucune obligation de procéder à une mise en zone.

Au printemps 2021, Groupe E Greenwatt SA est revenu à charge pour faire pression afin que les communes concernées adhèrent aux comités de pilotage. Le Conseil communal a décidé de ne pas se précipiter. Le manque d'engouement des communes à participer à ces comités de pilotages a conduit Groupe E Greenwatt SA à revoir sa politique. Officiellement il ne se veut plus actif, mais se met à disposition des communes qui souhaiteraient leur appui. Ce qui nous satisfaisait.

Alertés par les communes de La Sonnaz et de Vuisternens-devant-Romont, nous avons appris, au mois d'octobre 2021, que suite aux modifications légales issues de la « Stratégie énergétique 2050 de la Confédération », les cantons pourraient contraindre une commune qui refuserait de procéder aux modifications de son plan d'aménagement local.

Par conséquent, il était faux de croire que les communes pouvaient se contenter d'attendre pensant que la question serait réglée pour un certain temps. De plus, les consultations de la population n'auraient pas d'effet sous l'angle de leur obligation de procéder aux modifications du PAL.

L'importance du PDCant devenait essentielle. L'avis de droit commandé par Vuisternens-devant-Romont met en évidence l'absence d'indépendance et la présence de conflits d'intérêts qui reste toutefois à confirmer chez les experts mandatés par le Service de l'énergie SdE. La commune de Sâles a donc également déposé une demande de reconsidération du volet éolien du PDCant auprès de la Chancellerie d'Etat, seule réaction appropriée à ce stade du dossier éolien. La demande est disponible sur le site internet www.sales.ch.

iGruyère

Cette application permet de diffuser en temps réel des informations transmises par la commune : fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts, etc... En tout temps, vous serez informé/e par une notification.

Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous ! La Commune de Sâles dispose d'ores et déjà de son canal d'information auquel vous pouvez vous abonner. Vous pouvez également vous abonner aux autres canaux d'informations.

Alors n'hésitez pas, abonnez-vous gratuitement à l'application iGruyère en la téléchargeant sur votre smartphone et/ou tablette depuis Google Play Store (Android) et AppStore (iOS).

Nouvelle loi sur la défense incendie LDIS

Cette nouvelle loi prévoit une organisation des corps des sapeurs-pompiers en fonction des risques et non plus des frontières politiques. Les districts de la Gruyère, Glâne et Veveyse vont former une seule association de commune pour gérer la défense incendie. La mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2023 apportera son lot de changements.

Brèves

- Constitution du Conseil, distribution des dicastères et délégations aux comités et assemblées des associations intercommunales
- Nomination du nouveau Directeur de l'EMS de la Sionge, M. Arnaud Fieulaine
- Pris acte de la démission de la Présidente de l'EMS de la Sionge, Mme Marie-Claude Descloux
- Décision de ne pas adhérer au comité de pilotage Greenwatt SA pour l'étude sur les éoliennes
- Recours contre la décision préfectorale au sujet des parchets de Maules
- Travaux préparatoires avec examen préalable pour la traversée de Romanens
- Reçu la résiliation des tenanciers de la Couronne pour fin juin 2022
- Installation de la benne compactrice pour le papier à la déchetterie
- Préparation de l'assemblée communale des comptes 18 mai 2021
- Pris acte de la démission du Commandant du CSPI de la Sionge, M. Marc Sudan
- Transmission des nouveaux effectifs des élèves – aucune suppression de classe pour la rentrée scolaire 2021-2022
- Etude du PDR (Plan directeur régional) et prise de positions
- Prise de position sur la loi sur la mobilité (LMob)
- Prise de position sur l'avant-projet de la loi sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam)
- Prise de position sur l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs
- Prise de position sur l'avant-projet de la loi modifiant la taxe sur la plus-value
- Prise de position sur le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes : 1^{er} paquet en consultation
- Prise de position sur le projet de règlement sur les marchés publics
- Validation de la commission de bâtisse pour le bâtiment de la Rosaire 31
- Validation du Concept communal en faveur des personnes âgées
- Validation du nouveau commandant du CSPI, M. Michel Crausaz
- Décision de supprimer les containers pour les déchets ménagers à Maules, Romanens et Rueyres-Treyfayes
- Approbation de la création d'un groupe de travail pour la création d'un service technique intercommunal La Sionge
- Choix de la variante pour la rénovation de l'Ancienne école de Sâles
- Travaux pour le nouveau règlement pour l'attribution des parchets communaux
- Etude pour la réfection de la route forestière de Maules
- Pris acte de la démission de Mme Estelle Chayrou en tant que secrétaire communale
- Etablissement de la brochure pour les seniors
- Rencontre avec les seniors à la scierie de Maules 16 septembre 2021
- Etablissement du programme d'investissements 2022-2026
- Elaboration du règlement sur les finances communales et présentation à la Commission financière
- Discussion avec la commune de Vulruz sur l'école maternelle Les Lapins bleus
- Discussion avec la commune de Vulruz sur le matériel informatique des écoles
- Engagement de Mme Prescilia Genoud en qualité de secrétaire communale
- Participation aux assemblées des budgets 2022 des associations de communes
- Choix de continuer le concept de prairies fleuries au cimetière
- Prise de connaissance du rapport sur le site pollué de Maules
- Participation à l'assemblée des communes fribourgeoises ACF
- Organisation des scrutins des 7 et 28 novembre 2021
- Budgets de résultats et d'investissements 2022
- Préparation de l'assemblée communale du 16 décembre 2021
- Demande de reconsidération dans le processus d'élaboration du volet éolien du PDCant au Conseil d'Etat

Je vous invite à prendre connaissance des informations diffusées dans ce journal communal. Les membres de l'exécutif ainsi que l'administration communale sont toujours à votre disposition pour toute éventuelle question.

Finalement, je remercie toutes les personnes actives pour notre collectivité. Une reconnaissance toute particulière à mes collègues du Conseil communal et aux collaborateurs communaux.

Au nom des autorités et en mon nom, je vous souhaite de vivre de belles fêtes et vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour la nouvelle année.

Nicolas Hassler, Syndic

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 16 DECEMBRE 2021

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui se tiendra le

**Jeudi 16 décembre 2021 à 20h00
à la salle polyvalente La Lisière à Sâles**

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2021 (*le PV ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet*)
2. Adoption du règlement des finances selon MCH2
3. Renouvellement de l'organe de révision pour la période 2022-2024
4. Budget communal 2022
 - 4.1 Présentation du budget de résultats et du budget des investissements
 - 4.2 Préavis de la commission financière
 - 4.3 Présentation, préavis et approbation des nouveaux investissements :
 - 4.3.1 Réfection de la route forestière de Maules
 - 4.3.2 Rénovation et agrandissement de l'Ancienne Ecole de Sâles
 - 4.3.3 Achat de mobilier scolaire pour le complexe scolaire de Sâles
 - 4.3.4 Amélioration des espaces extérieurs du Centre sportif, drainages et remplacement de l'éclairage du terrain de foot
 - 4.4 Vote final du budget de résultats et du budget des investissements
5. Présentation du programme d'investissements 2022-2026
6. Réception des citoyennes et des citoyens nés en 2003
7. Divers

Le Conseil communal de Sâles



LES NOUVEAUX CITOYENS EN 2021

25 jeunes, nés en 2003, ont atteint ou atteindront leur majorité en 2021. Afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique, le Conseil communal a porté à l'ordre du jour de l'assemblée communale l'accueil de ces nouveaux citoyens.

BUTTY Clément, Sâles

CHARRIERE Apolline, Romanens

CHOLLET Judith, Maules

DEMIERRE Noé, Sâles

DESCLOUX Florence, Maules

DESCLOUX Mathieu, Romanens

FAHRNI Leylou, Sâles

FAVRE Grégory, Sâles

FERNANDES DOS SANTOS Bruno, Romanens

FERREIRA TORRES Nadia, Romanens

GALSTER Emmy, Romanens

GREMAUD Julie, Sâles

HASSLER Adrien, Sâles

HASSLER Baptiste, Sâles

JASTRZEBSKI Filip Tomasz, Sâles

MALAVALLON Léa, Romanens

MENOUD Léonie, Sâles

MEYER Juliette, Sâles

MONOD Benoît, Sâles

OBERSON Yolande, Rueyres-Treyfayes

PASQUIER Emilie, Maules

PAUCHARD Jeremy, Sâles

PITTET Jérémy, Sâles

TINGUELY Colin, Maules

YERLY Elsa, Sâles

RÈGLEMENT DES FINANCES

Le Conseil communal a pris la décision de mettre en place MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2) à partir du budget 2022. En vue de cette entrée en vigueur, un règlement sur les finances communales RFIN doit être approuvé par le législatif de la commune (Assemblée communale).

Ce règlement, basé sur le règlement type du Service des communes, a été soumis à la Commission financière ainsi qu'au Service des communes.

Quelques explications sur les différents articles

Art. 2 La fixation du taux d'imposition reste de la compétence de l'Assemblée communale et doit faire, en cas de modification, l'objet d'un point distinct à l'ordre du jour.

Art. 3. La limite d'activation de CHF 30'000.00 a été définie par le Conseil communal sur la base de la pratique des années antérieures. La limite d'activation détermine à partir de quel montant un investissement, à savoir un bien qui a une durée d'utilisation supérieure à une année, doit être inscrit au bilan.

Art. 4 Dépense nouvelle (liberté d'action relativement importante) : Avec la mise en œuvre MCH2, toute dépense nouvelle, à savoir qui n'est pas une dépense liée ou une dépense qui n'existait pas dans les budgets précédents, doit faire l'objet d'un crédit d'engagement, donc d'une décision de l'Assemblée communale accompagné d'un message. Cela concerne autant une charge du compte de résultats (anciennement compte de fonctionnement) qu'une dépense du compte des investissements. Afin d'éviter de passer par un message pour toutes les dépenses de moindre importance, une compétence financière est donnée au Conseil communal jusqu'à CHF 30'000.00. Cela suppose de toute manière qu'un crédit budgétaire est prévu.

Art. 5 Dépense liée (ordonnée par la Loi ou par l'urgence de sa réalisation) : Il s'agit en premier lieu de toutes les dépenses liées cantonales (participation aux salaires des enseignants de l'école primaire) ou régionales (participations au Réseau Santé et Social, au CO...) pour lesquelles la commune n'a pas la compétence de la supprimer du budget.

Une dépense peut être liée par l'urgence de sa réalisation car sa non-réalisation mettrait en péril le bon fonctionnement de la commune. Si le montant de cette dépense est supérieur à CHF 30'000.00 (art. 4 RFin), le Conseil communal doit demander à la Commission financière un préavis pour la qualification de « liée » de cette dépense. Il pourrait s'agir par exemple d'un changement urgent d'une benne supplémentaire à la déchetterie, d'un changement de conduite d'eau...

Art. 6 Crédit additionnel : Le crédit additionnel complète un crédit d'engagement insuffisant, c'est la différence entre le crédit d'engagement décidé et le décompte final constaté (Art. 33 al. 1 LFCo). Le Conseil communal doit sans délai demander à la Commission financière un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement s'il se révèle, avant la réalisation du projet ou au cours de celle-ci, que le crédit d'engagement accordé sera dépassé. Cela concerne toutes les dépenses du compte des investissements, mais également toutes les charges du compte de résultats qui sont considérées comme dépenses nouvelles (art. 4 RFin) et qui nécessitent une décision de l'Assemblée communale (crédit d'engagement accompagné d'un message).

Art. 7 Crédit supplémentaire : (budget des investissements sur plusieurs années ou budget de résultats) : Un crédit supplémentaire corrige un crédit budgétaire insuffisant. Il est opportun de mentionner que la procédure de décision est simplifiée : le législatif se prononce globalement sur la liste – motivée – établie par l'exécutif qui répertorie tous les objets dont le dépassement excède la limite de compétence financière fixée par le règlement des finances. Cette liste est soumise pour décision lors de la présentation des comptes. Les mêmes limites qu'à l'article 6 sont fixées.

Art. 8 Autres compétences : Au début de chaque législature, l'Assemblée communale délègue un certain montant au Conseil communal pour les transactions immobilières. En début de législature, la délégation de compétence suivante a été validée : Transaction d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Sâles d'une superficie de 0 à 3'000 m². Avec la nouvelle loi, cette délégation doit faire partie du règlement sur les finances communales et ne sera plus voté en début de législature. Le nouvel article fixe le montant de CHF 30'000.00 et/ou une surface maximale de 1'000 m² en cas d'aliénation et/ou d'acquisition et de 3'000 m² en cas d'échange.

BUDGET 2022

Le Conseil communal soumet à votre examen les budgets de résultats et des investissements 2022. Ils sont pour la première fois présentés sous cette forme suite au passage à MCH2.

Vous trouverez en page 9 un résumé par chapitre. En contrepartie, vous trouverez les derniers comptes bouclés (2020) et le budget de l'année précédente (2021). La comparaison avec le budget 2022 n'est pas possible en raison du nouveau plan comptable imposé.

Budget de résultats

Alors que le budget 2021 prévoyait un déficit de CHF 58'728.05, le budget 2022 présente un déficit de CHF 324'848.26. La perte est due à une augmentation de charges (principalement des charges liées), à hauteur de 304'000.- et de produits en diminution pour CHF 20'000.-.

Le passage à MCH2 a également eu pour effet de scinder les actifs entre le patrimoine financier (non nécessaire à l'accomplissement de la mission publique) et le patrimoine administratif (nécessaire à remplir les missions attribuées à la commune). Ces éléments ont été réévalués et les investissements des vingt dernières années ressortis. Il en résulte une augmentation de réserves latentes importante qui vient se rajouter au capital propre. Ces réévaluations d'immobilisations rendent nécessaires des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 165'735.-.

Avec le passage à MCH2, la limite de 5% d'excédents de charges, imposant une augmentation du coefficient d'impôts, n'est plus en vigueur. L'excédent de charges est admis pour autant que le capital propre non affecté permette de l'absorber.

Analyse rapide

Chapitre 0 – Administration	Augmentation des frais du Conseil communal et commissions Augmentation des salaires (administratif, conciergerie & édilité) Augmentation des frais informatiques et site internet
Chapitre 1 – Ordre public	Augmentation des frais du service des curatelles et frais juridiques
Chapitre 2 – Enseignement et formation	Diminution des charges liées relatives aux CO Augmentation des frais de conservatoire Augmentation de frais de l'accueil extra-scolaire Augmentation des frais de transports Augmentation de la participation aux écoles spécialisées
Chapitre 3 – Culte, culture et loisirs	Nouvelle charge pour Option Gruyère
Chapitre 4 – Santé	Augmentation des frais pour les établissements médico-sociaux Augmentation des frais pour les soins ambulatoires
Chapitre 5 – Affaires sociales	Augmentation Invalidité & Seniors
Chapitre 6 – Transports et communication	Augmentation de l'entretien routier
Chapitre 7 – Protection et aménagement	Travaux d'entretien au cimetière
Chapitre 8 – Economie	Stable
Chapitre 9 – Finances et impôts	Augmentation de la péréquation des ressources Nouvelle charge de gérance Revenus de La Couronne prudents – changement de tenanciers Impôts et autres revenus stables

Budget des investissements

Le Conseil communal vous propose les nouveaux investissements suivants :

- Achat de mobilier scolaire CHF 31'000.-
- Travaux sur le terrain de foot & abri complémentaire CHF 299'900.-
- Réfection de la route forestière de Maules CHF 360'000.- (subventions CHF 200'000.-)
- Réfection et construction d'un nouvel immeuble à l'Ancienne école - Sâles CHF 4'500'000.-

Les autres montants inscrits dans le budget des investissements sont des reports.

Une présentation détaillée vous sera présentée lors de notre assemblée communale. Le budget 2022 complet est consultable à l'administration communale ainsi que sur le site internet www.sales.ch.

BUDGET 2022

	MCH1		MCH2
	Comptes	Budget	Budget
	2020	2021	2022
ADMINISTRATION GENERALE	-426 277.74	-428 265.00	-558 736.77
Législatif et exécutif	-64 564.90	-75 175.00	-95 730.00
Services généraux	-361 712.84	-353 090.00	-463 006.77
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	-59 025.88	-63 291.95	-98 039.69
Sécurité publique	0.00	0.00	0.00
Questions juridiques	-44 660.40	-48 782.25	-64 734.00
Service du feu	-1 685.18	-1 100.00	-1 300.00
Défense	-12 680.30	-13 409.70	-32 005.69
FORMATION	-1 749 181.15	-1 742 997.10	-1 803 846.65
Scolarité obligatoire	-1 502 368.05	-1 483 269.70	-1 519 431.75
Ecoles spécialisées	-212 359.50	-224 727.40	-249 414.90
Formation professionnelle initiale	-34 453.60	-35 000.00	-35 000.00
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	-298 568.95	-273 536.00	-370 637.14
Culture, autres	-5 841.00	-5 900.00	-16 020.00
Sports et loisirs	-292 727.95	-267 636.00	-354 617.14
SANTÉ	-551 723.40	-587 117.90	-646 365.90
Hôpitaux, établissements médico-sociaux	-333 047.60	-374 178.90	-408 448.50
Soins ambulatoires	-218 675.80	-210 716.00	-236 101.00
Prévention	0.00	-800.00	-800.00
Santé publique non mentionnée ailleurs	0.00	-1 423.00	-1 016.40
PRÉVOYANCE SOCIALE	-632 487.10	-656 108.75	-689 259.10
Invalidité	-372 783.35	-378 169.10	-402 014.80
Vieillesse et survivants	-5 501.80	-2 770.00	-9 170.00
Famille et jeunesse	-43 635.65	-52 008.95	-58 544.05
Chômage	-24 497.00	-24 497.00	-24 684.00
Aide sociale et domaine de l'asile	-186 069.30	-198 663.70	-194 846.25
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	-421 986.95	-446 633.00	-460 423.22
Circulation routière	-364 849.95	-386 694.00	-396 973.22
Transports publics	-57 137.00	-59 939.00	-63 450.00
PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT	-113 308.30	-130 014.35	-143 121.94
Approvisionnement en eau	0.00	0.00	0.00
Traitement des eaux usées	0.00	0.00	0.00
Gestion des déchets	-59 596.05	-40 986.00	-32 529.18
Aménagements (cours d'eau)	-13 534.85	-14 240.00	-19 542.85
Protection des espèces et du paysage	0.00	-300.00	0.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	4 853.40	-36 000.00	-29 000.00
Protection de l'environnement, autres	-3 414.90	-2 966.00	-23 900.00
Aménagement du territoire	-41 615.90	-35 522.35	-38 149.91
ÉCONOMIE PUBLIQUE	87 300.30	86 172.00	87 840.00
Agriculture	69 713.70	75 500.00	76 550.00
Sylviculture	21 941.60	15 172.00	15 790.00
Tourisme	-4 355.00	-4 500.00	-4 500.00
FINANCES ET IMPÔTS	4 177 448.48	4 183 064.00	4 357 742.15
Impôts	3 612 995.45	3 492 776.00	3 497 637.00
Péréquation financière intercommunale	384 336.00	387 206.00	407 132.00
Part aux recettes sans affectation, autres	112 390.00	116 675.00	114 640.00
Administration de la fortune et de la dette	179 888.58	185 907.00	172 098.00
Redistributions	247.70	500.00	500.00
Postes non ventilables	-112 409.25	0.00	165 735.15
RESULTAT FONCTIONNEMENT	12 189.31	-58 728.05	-324 848.26
Charges	6 239 644.56	6 189 350.65	6 282 733.00
Produits	6 251 833.87	6 130 622.60	5 957 884.74
Résultat exercice	12 189.31	-58 728.05	-324 848.26

INVESTISSEMENTS

Réfection de la Route forestière de Maules

La route forestière de Maules a été réalisée en 1974. Elle sert à l'exploitation des surfaces forestières et dessert des surfaces agricoles. Elle est empruntée par des véhicules lourds tels que des tracteurs et des machines forestières mais également par des piétons et des cyclistes.

Lors de l'assemblée communale du 18 mai 2021, une demande de réfection de cette route forestière a été faite en raison du danger que pouvaient engendrer les trous dans la chaussée.



Le Conseil communal estime en effet cette réfection urgente et ne devant pas être repoussée sans engendrer un risque important pour la sécurité de ses usagers.

Les travaux nécessaires afin de réaliser cette réfection de manière la plus durable possible sont :

- Réfection de la chaussée depuis l'entrée de la forêt jusqu'à la clairière environ 1,1 km plus loin
- Réfection des chambres de collecte des eaux claires
- Réparation d'une partie des canalisations d'eaux claires en mauvais état afin de ne pas à avoir à effectuer une ouverture dans la chaussée les prochaines années
- Ajout de regards pour permettre le contrôle et le curage des drainages en dessous de la route.
- Contrôle des drainages, curage et réparation le cas échéant (actuellement aucun contrôle possible sans creuser dans la route).

Les récents passages caméra dans les conduites d'eau sous la route ont montré une faible dégradation sur la majorité des tronçons mais quelques travaux de réhabilitation sont nécessaires. Le projet prévoit l'installation de regards pour effectuer des contrôles à l'avenir afin d'éviter des drainages bouchés qui engendrent un ruissellement d'eau sous la route et une dégradation prématurée de cette dernière avec les effets de gel et dégel.

En raison de son utilisation forestière, la réfection est subventionnée par le canton jusqu'à hauteur de 60%, nous pouvons donc espérer une subvention de CHF 200'000.-. La subvention cantonale est octroyée aujourd'hui pour ce type de route mais, bien que rien ne nous amène à penser qu'elle puisse disparaître, rien ne nous garantit qu'elle perdurera ou restera à ce même taux.

Le Conseil communal vous propose de voter un crédit d'investissement de CHF 160'000.- pour la réfection de la route forestière de Maules. Il sera financé par un emprunt bancaire.

Plan de financement

Coût total de la réfection de la chaussée	CHF	306'000.00
Conduites d'eau et regards pour drainages	CHF	15'000.00
Frais annexes (admin, conseils techniques)	CHF	1'000.00
Divers, imprévus	CHF	12'000.00
TVA 7.7%	CHF	26'000.00
Subvention (jusqu'à 60%)	CHF	- 200'000.00

Crédit total net, yc TVA	CHF	160'000.00
---------------------------------	------------	-------------------

Frais annuels occasionnés

Frais financiers (1 %)	CHF	1'600.00
Amortissements (2,5 %)	CHF	4'000.00
Total des frais annuels	CHF	5'600.00

Sébastien Esseiva, Conseiller communal

INVESTISSEMENTS

Rénovation et agrandissement de l'Ancienne Ecole de Sâles



Le bâtiment date du 19ème siècle et les appartements ont été réalisés en 1968. Il nécessite une grosse cure de jouvence. C'est dans cette optique que le Conseil communal a mandaté un bureau d'architecte pour la réalisation d'une étude, afin de déterminer la possibilité de rénovation et d'agrandissement dans le but de créer des appartements à budget modéré.

En effet, la commune ne dispose plus de logement à proposer à notre jeunesse qui s'exile dans les communes voisines.

Avec cette rénovation-transformation, la commune disposera de neuf appartements de 2,5 pièces à 4,5 pièces ainsi que de neuf places de parc couvertes.

Les travaux se dérouleront en quatre phases, une première avec la construction du parking souterrain, la seconde avec la partie agrandissement, une troisième phase pour la construction du hall commun et la quatrième et dernière consistera à rénover le bâtiment existant.



Ce déroulement permettra de proposer un nouveau logement aux locataires du bâtiment existant.

Étapes de construction	A	B	C	D			
					_Sous-sol:	caves + techniques + 10 places de parking	
					_Rez-de-chaussée:	1x local à vélos	
						1x appartement 4.5pces	91.0 m ² + 1 pl. parking couverte + loggia 9m ²
						1x appartement 2.5pces	67.5 m ² + 1 pl. parking + terrasse ext.
					1x appartement 2.5pces	62.5 m ² + 1 pl. parking + terrasse ext.	
				_Etage 1:	1x appartement 1.5 pces	37.5 m ² + 1 pl. parking + loggia 9m ²	
					1x appartement 2.5 pces	56.5 m ² + 1 pl. parking couverte + loggia 9m ²	
					1x appartement 3.5 pces	67.5 m ² + 1 pl. parking couverte + loggia 9m ²	
					1x appartement 3.5 pces	74.0 m ² + 1 pl. parking couverte + loggia 9m ²	
				_Comblec:	1x appartement 2.5 pces	58.0 m ² + 1 pl. parking couverte + loggia 9m ²	
					1x appartement 3.5 pces	64.0 m ² + 1 pl. parking couverte + loggia 9m ²	
				Total:	9 appartements	578.5m ²	

Plan de financement

Coût total de la rénovation-transformation	CHF	4'250'000.00
Divers et imprévus env. 5%	CHF	250'000.00

Coût de l'investissement	CHF	4'500'000.00
---------------------------------	------------	---------------------

Frais annuels occasionnés

Frais financiers (intérêts de l'emprunt bancaire 1%)	CHF	45'000.00
---	------------	------------------

Stéphane Baechler, Conseiller communal

INVESTISSEMENTS

Achat de 37 pupitres et 37 chaises pour le bâtiment scolaire de Sâles

Au cours de ces dernières années, les pupitres et les chaises des trois classes de 3H et 4H de Maules et de Sâles ainsi qu'une partie des trois classes de 7H et 8H ont été renouvelés. A ce jour, 37 pupitres individuels et 37 chaises pour les classes de 7H et 8H du bâtiment scolaire de Sâles, restent à renouveler.

Le modèle proposé par l'entreprise spécialisée Meubles Gaille SA à Domdidier, de fabrication fribourgeoise, est identique à celui déjà installé dans les classes de 7H et 8H (en photo). Son prix est de CHF 834.- TTC par ensemble pupitre-chaise.



Avec cette acquisition, nos classes de Sâles et de Maules seront toutes équipées d'un mobilier uniforme et récent. Le Conseil communal de Sâles vous propose d'approuver l'investissement de CHF 31'000.- pour le renouvellement du solde du mobilier scolaire de l'Ecole de Sâles.

Marie-Chantal Pasquier, Conseillère communale

Amélioration des espaces extérieurs du Centre sportif

Fentes filtrantes et arrosage automatique

L'aménagement du terrain de football a déjà huit ans. Les fentes drainantes, qui ont une durée de vie limitée, sont arrivées à saturation. Il y a lieu de les refaire afin que le terrain reste dans un état praticable. Dans un souci d'écologie, nous en profiterions pour améliorer les drainages existants et mettre en place un système d'arrosage automatique ce qui optimiserait la consommation d'eau.

Projecteurs LED et mâts du terrain de foot

Actuellement, l'éclairage en place a été récupéré de l'ancien terrain. Les pièces de rechange commencent à se faire rares... Le remplacement du système d'éclairage par des projecteurs LED sur des mâts de 16 m aura pour effet une diminution de la consommation jusqu'à 50% ! Un petit pas pour la commune et un plus grand pour l'écologie.

Couvert et espace pique-nique



Pour répondre à la demande de la population et de nos sociétés, nous voulons créer un couvert aux abords du terrain de foot afin que les spectateurs soient à l'abri lors d'intempérie et que le Centre sportif soit muni d'une place extérieure abritée lors de locations.

Durant ces travaux, nous déplacerions également le décrottoir à soulier le long du parking.

En lieu et place du décrottoir, nous prévoyons d'installer une table de pique-nique qui sera également pourvu d'un petit abri.

Plan de financement

Fente filtrante, arrosage automatique	CHF 133'900.00
Eclairage du terrain de foot	CHF 99'000.00
Couvert et espace pique-nique	CHF 57'000.00
Divers et imprévus ~3%	CHF 10'000.00
Coût de l'investissement	CHF 299'900.00

Utilisation de capitaux disponibles	CHF - 9'900.00
Emprunt bancaire	CHF 290'000.00

Frais financier annuel de l'investissement

Intérêts de l'emprunt bancaire 1% sur fr. 290'000.-	CHF 2'900.00
Amortissement MCH2 selon tableau 3%, 33 ans	CHF 8'700.00



NOUVEAUX COMMANDANT ET COMMANDANTS REMPLAÇANTS

Les communes de Sâles, Vuadens et Vulruz ont nommé Monsieur Michel Crausaz, actuellement commandant remplaçant, en qualité de commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers intercommunal de la Sionge dès le 1er janvier 2022 à la suite de la démission de Monsieur Marc Sudan de cette fonction.



M. Marc Sudan et M. Michel Crausaz

Messieurs Alessio Pasini et Antoine Rouiller ont été tous deux nommés à la fonction de commandant remplaçant à partir de cette même date.

Nous leur souhaitons également plein succès et beaucoup de satisfaction dans le cadre de leur future fonction.

La commission du Corps des Sapeurs-Pompiers intercommunal de la Sionge tient à remercier vivement Monsieur Marc Sudan pour le temps qu'il a consacré au service du feu de nos trois communes au travers des nombreuses charges et responsabilités qu'il a assumées au cours de son mandat.

Nous relevons également l'excellente collaboration avec la commission et sa disponibilité depuis sa nomination en 2018.

Nous lui en sommes très reconnaissants.



M. Antoine Rouiller, M. Michel Crausaz et M. Alessio Pasini

Le Corps des Sapeurs-Pompiers intercommunal de La Sionge se mobilise en faveur du Téléthon Suisse sur ses trois Communes. Vous pourrez aller à la rencontre des sapeurs-pompiers :

- à Vulruz lors de la vente de sapins de Noël le vendredi 3 décembre (peluches uniquement) ;
- à **Sâles sur la place de l'Eglise le samedi 4 décembre de 8h30 à 12h00** ;
- à Vuadens sur la place de la Coop le samedi 4 décembre de 8h00 à 15h00.

Vous y trouverez du vin chaud, du thé, des minérales, des préparations salées et sucrées ainsi que la peluche mascotte du téléthon 2021 « Jules ».

Tous les fonds récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.

Le CSPi La Sionge vous remercie par avance pour votre précieux soutien et se réjouit de vous voir nombreux lors de ces différents événements.

TELETHON 

FONDATION TÉLÉTHON ACTION SUISSE
STIFTUNG TELETHON AKTION SCHWEIZ
FONDAZIONE TELETHON AZIONE SVIZZERA



MESSAGE DE LA COMMISSION SENIORS

Concept communal en faveur des seniors

En juin dernier, nous avons terminé la rédaction de notre concept communal en faveur des seniors. La réalisation de ce plan de mesures fait suite à la Loi sur les seniors (LSen) de 2016. Ce document sera un guide pour la commission et permettra de garder le cap durant les 4 prochaines années. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site internet de la Commune sous l'onglet santé et social.

Café, Rencontre et Partage du 16 septembre dernier

Quel plaisir pour les membres de la Commission seniors de partager un premier après-midi avec vous les seniors de notre commune. Une rencontre autour d'une boisson et d'une petite douceur, un moment simple, durant lequel nous avons pu discuter avec vous. Merci pour votre présence et nos sympathiques échanges.



Nos propositions pour 2022

Nous vous partageons d'ores et déjà quelques informations sur les activités de l'année 2022 !

Si le cœur vous en dit, réservez le **jeudi 10 mars 2022** afin de participer à notre deuxième « **Café, Rencontre et Partage** » de 14h00 à 16h30 à la **Scierie de Maules**.

Nous organiserons une marche au mois de mai. Puis durant l'automne 2022, nous vous proposerons un « Repas partage ». De plus amples informations seront transmises au sujet de ces deux activités en début d'année prochaine.

Enfin, vous pouvez nous contacter si vous souhaitez partager un petit peu de votre temps libre avec les seniors de notre Commune. En effet, certaines personnes se sentent parfois seules à leur domicile. Elles souhaiteraient partager un brin de causette avec quelqu'un, jouer à des jeux, réaliser une activité manuelle en bonne compagnie, etc. N'hésitez pas et prenez contact avec Isabelle Seydoux au 079 530 19 33.

La Commission seniors

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 18 MAI 2021

70 citoyennes et citoyens de la commune ont assisté à l'assemblée communale du 18 mai dernier. Elle s'est déroulée à la salle La Lisière afin de disposer de l'espace conforme aux recommandations sanitaires.

Les comptes de fonctionnement 2020 bouclent avec un bénéfice comptable de CHF 12'189.- après une attribution aux réserves de CHF 63'669.65. Les comptes d'investissement 2020 se soldent avec un investissement global de CHF 693'592.-. Ils ont été approuvés à l'unanimité.

L'assemblée communale a approuvé l'investissement complémentaire 2021 pour la rénovation des sept appartements, sis également Rosaire 31, pour un montant de CHF 2'500'000.-. La rénovation est devenue une priorité notamment en raison d'importantes fuites dues à la vétusté des installations sanitaires qui ne seront plus prises en charge par l'assurance. De plus, les contraintes énergétiques exigent l'assainissement de l'installation de chauffage.

Les citoyennes et les citoyens ont élu les membres des commissions financière, d'aménagement et de l'énergie, des naturalisations, pour la période 2021-2026.

Enfin, l'assemblée communale a accordé la délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Sâles, d'une superficie de 0 à 3'000 m². Le mode de convocation aux assemblées reste inchangé.

HEUREUX ANNIVERSAIRE

Le Conseil communal souhaite un très heureux anniversaire ainsi que la santé, la joie et la prospérité pour encore de nombreuses années, à :

Madame Berthe Ecoffey de Sâles, née le 12 avril 1931

Madame Yvonne Guillet de Sâles, née le 19 novembre 1931

ANNONCES

BONHEUR ET SANTÉ POUR 2022

Le Conseil communal ainsi que le personnel de la commune vous adressent leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

Fermeture de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année

Du lundi 20 au vendredi 31 décembre
Réouverture le lundi 3 janvier 2022 à 8h00

Déchetterie

FERMEE les vendredis 24 et 31 et les samedis 25 décembre et 1er janvier 2022

Merci pour votre compréhension !

CERCLE SCOLAIRE : ANNONCE DU CONSEIL DES PARENTS

A la recherche d'un
petit job ?

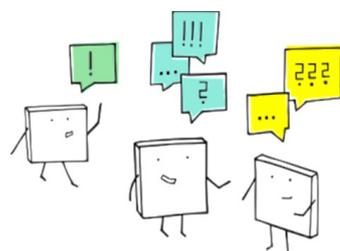
Le conseil des parents de Sâles-Vaulruz souhaite mettre en relation des personnes désireuses d'aider les élèves de nos villages et des parents à la recherche d'un appui scolaire pour leur(s) enfant(s).

Vous avez des aptitudes pédagogiques, la capacité à mettre en confiance, un intérêt pour l'enseignement et de la patience alors annoncez-vous via notre adresse mail : conseildesparents@sales.ch.

Votre travail consistera, selon vos capacités et votre formation à aider un ou plusieurs enfants en assurant la révision des connaissances transmises à l'école et/ou un soutien aux devoirs.

Vos coordonnées seront publiées sur le site internet de l'école afin de permettre aux parents de prendre contact avec vous.

Le conseil des parents
conseildesparents@sales.ch



ANNONCES



Accueille les enfants dès 3 ans
Inscriptions aussi possibles en janvier
Informations disponibles sur :
<https://www.sales.ch/index.php/sante-et-social/petite-enfance>



L'app iGruyère arg

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Des nouveaux lieux de vaccination ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGruyère !

Téléchargez dès maintenant iGruyère !

App Store  Google Play 

BOURSE D'ETUDE ET D'APPRENTISSAGE

Nous rappelons que les apprentis/es et étudiants/es de la commune jusqu'à 20 ans peuvent bénéficier d'une bourse communale de CHF 200.– par année scolaire.

Pour obtenir cette bourse, la personne doit apporter à l'administration communale une attestation de formation de l'année scolaire concernée ainsi que ses coordonnées bancaires jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée.

Le Conseil communal a décidé de prolonger ce délai au 31 décembre 2021 pour l'année scolaire 2020-2021.

La bourse est versée à partir de la première année de formation professionnelle jusqu'à l'âge de 20 ans (20 ans durant l'année scolaire concernée).

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie est ouverte toute l'année

MARDI	18h00 - 19h00
VENDREDI	17h30 - 19h00
SAMEDI	9h00 - 11h30



LES ENTREPRISES SÂLOISES

La commune publie actuellement sur son site internet la liste des entreprises actives sur son territoire.

Dans le but de soutenir le commerce local, le conseil communal a décidé de publier dans nos colonnes les coordonnées des nouvelles entreprises créées, ainsi que, progressivement, la liste des entreprises déjà existantes par ordre alphabétique.

Afin de proposer ce service de manière utile et équitable aux lecteurs de « Les Quatre à la Une », nous avons fixé les règles suivantes :

- ◆ Les sociétés ou entreprises sont représentées par une personne physique.
- ◆ L'entreprise est domiciliée sur la commune.
- ◆ Seules les personnes ayant demandé à être publiées apparaîtront.
- ◆ Seules les sociétés offrant un service ou des biens utiles aux habitants de la commune seront publiées.
- ◆ La publication se fera sous la forme d'une liste, comprenant le nom de l'entreprise, le nom de la personne de contact, le numéro de téléphone ou de portable, l'adresse postale, l'adresse mail et le nom du site internet.
- ◆ Le conseil communal définira seul la pertinence de la publication et de l'ordre de parution, selon les critères ci-dessus.

Vous êtes intéressés ? Faites parvenir vos informations écrites à l'administration communale.

LES ATELIERS DE L'ETRE Médiation Sylvie Chollet Route de la Joretta 128 1625 Sâles 079 792 12 53 sylvie.chollet@bluewin.ch www.lesateliersdeletre.ch	CARROSSERIE ROLAND DERVEY Travaux de carrosserie automobiles Roland Dervey Chemin du Clos Pittet 2 1626 Romanens 079 692 56 85
ERGOTHERAPIE A DOMICILE Ergothérapeute Marie-Claude Descloux Impasse de la Vuara 11 1625 Maules 079 761 40 67 ergoadommcd@evs-hin.ch	THERAPIES SONORES ET ENERGETIQUES Massages, méditations et voyages sonores Aurélia Golliard Route de la Joretta 128 1625 Sâles 079 798 82 44 a.golliard@bluewin.ch www.lesateliersdeletre.ch/ateliers/

PRAIRIES FLEURIES AU CIMETIÈRE

Vous aurez sans doute remarqué que le cimetière a été agrémenté d'une prairie fleurie.

Le gazon ou les graviers sont remplacés par une prairie qui sera en fleurs durant toute la belle saison et qui réclame peu d'entretien, aucun arrosage ni fertilisant.

Orientée vers l'éco-jardinage et un retour vers des espaces qui se développent naturellement, cette alternative attire papillons, abeilles, oiseaux et petits animaux.



MUSIQUE : JOUER DANS UNE FANFARE ?

Depuis 18 mois, Covid oblige, beaucoup de choses ont changé. On s'interroge au vrai sens de la vie. On profite de son temps libre. On apprécie les produits locaux, les plaisirs simples ou tout simplement s'occuper de sa santé et de ce qui nous apporte du plaisir.

C'est aussi lorsqu'on nous enlève quelque chose que l'on se rend compte de son importance. Une Université en Angleterre a publié une étude montrant que jouer dans une fanfare, contribue à lutter contre le stress, l'anxiété et la dépression. On se concentre à faire de la musique et l'espace d'une répétition, d'un concert, on oublie ses soucis.

La musique à vent a vécu en sourdine mais recommence à refaire entendre ses notes ! A la société de musique de Sâles, nous accueillons tout le monde. Souvent l'on entend : «ça fait trop longtemps que j'ai arrêté » ou « je n'ai plus le niveau »... Qu'à cela ne tienne ! Comme le vélo, avec un peu de volonté, de motivation et les collègues musiciens qui vous épaulent, la pratique de la musique n'apporte que du plaisir.

Si vous, anciens musiciennes ou musiciens de cornet, trombone, basse ou percussion, connaissez des personnes dans votre cercle d'amis ou familial qui pourraient être tentés par l'aventure, n'hésitez pas à nous contacter.

L'Union Paroissiale de Sâles
079 427 80 21
unionparoissialedesales@gmail.com



AGENDA DE L'INTERSOCIÉTÉ

Vendredi 19 novembre 2021	Match aux cartes, FC La Sionge à La Lisière
Samedi 20 novembre 2021	Karine C se Wifi de Tout, Saison Culturelle La Lisière
Du 3 au 5 décembre 2021	Saint-Nicolas dans les maisons, FC La Sionge
Samedi 4 décembre 2021	Action en faveur du Téléthon, CSPI La Sionge, place de l'Eglise
Vendredi 10 décembre 2021	Vente de sapins en faveur des Camps des écoles, La Scierie
Samedi 11 décembre 2021	Concert de l'Avant, Fanfare, La Lisière
Samedi 18 décembre 2021	Promenade de Santé, Saison Culturelle La Lisière Annulé
Samedi 29 janvier 2022	Les Frères Taloche, Saison Culturelle La Lisière
Les 11, 12, 18 et 19 février	Soirée de gym, FSG Sâles, La Lisière
Les 4 et 5 mars 2022	Concert annuel de la Fanfare, La Lisière
Dimanche 6 mars 2022	Championnat d'Unihockey, La Lisière
Samedi 12 mars 2022	Souper de soutien, FC La Sionge, La Couronne
Samedi 12 mars 2022	Une Cellule Grise pour 2, Saison Culturelle La Lisière
Samedi 19 mars 2022	Coupe de printemps, FSG Sâles, La Lisière
Dimanche 20 mars 2022	Championnat Agrès C1-2, FSG Sâles, La Lisière
Vendredi 25 mars 2022	Match aux cartes, Bibliothèque Matulu, La Couronne
Samedi 9 avril 2022	Coupe de printemps, FSG Sâles, La Lisière
Samedi 14 mai 2022	Ma Cuisine Intérieure, Saison Culturelle La Lisière

MERCI A NOS JEUNES

En 2020, durant cette période un peu spéciale que nous avons vécue, la Jeunesse de Sâles a spontanément présenté ses services afin de réaliser une action citoyenne en faveur de la nature.

D'un commun accord, l'option a été mise sur le nettoyage des ruisseaux de la commune. Il fut un temps pas si lointain où l'on avait pris l'habitude de se débarrasser des ses déchets sur les berges et dans le lit des ruisseaux.

Rendez-vous fut donné le samedi 12 septembre 2020 sur la place de la Couronne. Yves Zbinden, employé communal et Charles Baillat, conseiller communal, avaient organisé différents chantiers.

Ce n'est pas moins de quarante jeunes filles et jeunes hommes membres de la jeunesse qui ont enfilé leurs bottes et retroussé leurs manches pour participer à cette action.

Cela a fait du bien de se retrouver ensemble. C'est avec sérieux et bonne humeur que tous se rendirent en direction des différents chantiers prévus.

Cette année, un accent particulier a été mis sur le ruisseau des Roubattes, depuis la ferme du Grand-Clos jusqu'à ce que celui-ci se jette dans la Neirigue.

La partie supérieure de la Neirigue a donc été nettoyée, la partie inférieure ayant déjà fait l'objet d'un assainissement en 2013.

Différents objets hétéroclites ont été sortis des berges et du lit du ruisseau, nous rappelant qu'il n'y a pas si longtemps, ceux-ci faisaient office de débarras pratique.

Après un repas sympathique servi à l'abri PC de Romanens, les jeunes ont continué leur action une partie de l'après-midi. Tout le monde se retrouva pour l'apéro au restaurant de la Couronne afin de clôturer cette magnifique journée !

Merci à ces jeunes !



PAGE OUVERTE A... SOIRÉE DE GYM FSG SÂLES 2022

Une histoire à la mords-moi le pinceau!

Après le report de l'édition de 2021 en 2022, il est grand temps de redonner une touche de couleur et de faire briller une nouvelle fois la FSG Sâles! Vous aurez l'occasion d'apprécier l'ensemble de notre section au cours de **quatre soirées agendées les 11, 12, 18 et 19 février prochain à La Lisière, au Centre sportif à Sâles.**

La trame de notre spectacle? La couleur. Ou plutôt, les couleurs. Le spectateur sera embarqué dans la folle aventure de trois tubes de peinture en quête de couleurs, afin de redonner de l'inspiration à leur maître et artiste, Fricasso.

N'oubliez pas ce rendez-vous et laissez-vous emmener à travers le programme gymnique concocté par nos groupes. Voilà plusieurs mois que chacune et chacun a empoigné son pinceau avec l'envie de présenter un programme haut en couleurs.

Dès le mardi 21 décembre 2021, vous pourrez réserver vos places **via internet sur www.fsg-sales.ch ou par téléphone au 079 / 612 47 34** (le mardi et le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30).

Comme idée cadeau et pour ne pas être pris au dépourvus à la dernière minute, vous pouvez retirer vos billets à l'avance au restaurant «Le Manoir» à Vaulruz. Vos tickets seront disponibles quatre jours après confirmation de votre réservation.

Le comité de soirée de la FSG Sâles ainsi que tous les gymnastes se réjouissent d'ores et déjà de vous accueillir nombreux à La Lisière et de partager avec vous un moment magique, rempli d'émotions et de sourires.

DATES

Vendredis et samedis 11-12 et 18-19 février 2022, à 20 h 15 à La Lisière

RÉSERVATIONS

www.fsg-sales.ch ou au 079 / 612 47 34 (le mardi et le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30).

La manifestation se déroulera dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

